BON DE PARTICIPATION à la manifestation:
KABAR 2026

19 au 20 décembre 2026

À retourner impérativement avant **le 27 novembre 2026**

Seuls les dossiers complets seront examinés

M/Mme : .....

en qualité de : .....

ou nom de la société : .....

Né.e le : …..... à : ….....

Adresse : .....

.....

Tel Fixe 0262 ..... Portable : 069 .....

Mail : .....

Activité : .....

N°SIRET : .....Code APE : .....

L'exposant accepte d'être contacté par le service animation/événement du Tampon :

Si OUI , ❑ ***par SMS*** ❑ ***par mail*** ❑ ***NON***

Nombre de stand demandé (chapiteau 3*3) : .....

ou dimensions souhaitées : ….....

SITE: PARVIS DE LA MAIRIE DE TROIS MARES

* Montant de la redevance

- Petites attractions et manèges pour enfant : 50.00€/jour
- Camion bars et petits métiers de bouche : 25,00€ le mètre linéaire
- **Restaurants, bars et commerçants divers : 3,50€ le m²/ jour**

Envisagez-vous de procéder à la cuisson d'aliments sur place par :

☐ une plaque électrique ☐ une friteuse électrique

☐ un équipement à gaz ☐ une friteuse à gaz

☐ autres types d'équipements (indiquer lequel) ….....

Nombre d'appareils envisagés : ….....

Si **OUI**, indiquer la puissance électrique : ….....

Je soussigné.e .....atteste sur l' honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d' autres part vis à vis des assurances en cours.

Fait à....., le..... 2026

Signature du.de la demandeur. euse

OBLIGATOIRE

Dossier complet comprenant

bon de participation dûment complété et signé recto/verso

liste des pièces obligatoires signée

pièces demandées valides

Dossier complet à retourner par mail : animation.dac@mairie-tampon.fr

Ou sur place

Service Animation /

14 rue Antoine FONTAINE

97430 le Tampon

du Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

IMPORTANT

Les demandes des exposants qui ne sont pas à jour du paiement des redevances d'occupation au titre de précédentes manifestations communales ainsi que les dossiers incomplets (pièces manquantes, bon de participation non rempli, hors délai, ne seront pas traités)

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

1/ **Joindre obligatoirement des photos et le descriptif des produits proposés.**

2/ Photocopie de la pièce d'identité valide du.de la demandeur.euse (carte d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour ...)

3/ Justificatif d'adresse ***de moins de trois mois*** (factures d'eau, EDF…)
Attestation d'hébergement sur l'honneur signée et datée, et la photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant le demandeur

4/ L'inscription au Registre nationale des entreprises (RNE) ***de moins de trois mois,*** **valable pendant la manifestation.** Les documents administratifs nécessaires (K/BIS ; SIRET ...) devront être parfaitement lisibles et être au nom du demandeur

5/ ***Attestation d'assurance*** en cours de validité de responsabilité civile professionnelle pour l'exploitant (matériel...)

6/ Pour les marchand.e.s ambulant.e.s: ***photocopie conforme*** de la carte de commerçant non sédentaire à jour, recto / verso. Ne s'applique pas aux entrepreneurs agricoles.

7/ Pour les vendeur.euse.s de produits alimentaires, attestation de formation à l'hygiène alimentaire et pour les exposants mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale, attestation de la **D**irection de l'**A**limentation, de l'**A**griculture et de la **F**orêt. (**D**irection des **S**ervices **V**étérinaires)

8/ Pour les exploitants d'attractions foraines :

- **Attestation de contrôle de conformité du matériel** *de moins de trois ans pour les manèges de catégorie 1 ou 2*, et de moins d'un an pour les catégories 3 ou 4. **Les manèges du type Swing Surfer sont interdits**
- La photocopie ou photo de la vignette qui est remise lors du contrôle de conformité.
- Photo (couleur) du manège pour appréciation de l'esthétique

9/ Pour les associations :

- Statut de l'association

10/ Un RIB

Pour information : pour les candidats retenus, le règlement devra se faire **à partir du 10 décembre et ce jusqu'au 14 décembre 2026 inclus de 08h00 à 13h00 (Lundi au Jeudi) au 6 bis rue Aristide BRIAND auprès de Monsieur Le Régisseur soit** :

- **en espèces (300 € maximum) ;**
- **par carte bancaire ;**
- **par chèque certifié à l'ordre du Régisseur des florilèges, celui-ci doit être soit certifié par la banque, soit délivré par la banque elle-même ;**
- **par virement.**

Les informations recueillies sur ce bon de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par le .la ***« responsable du traitement » pour le suivi administratif de cette demande d'emplacement, la communication sur l'événement.*** *Elles sont conservées* ***jusqu'au 31 décembre 2027*** *et sont destinées* ***aux services suivants de la Mairie du Tampon : animation, communication.***
Conformément la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : ***Mairie du Tampon - Service animations/événements – 256 rue Hubert Delisle – CS 32117 – 97831 LE TAMPON – gestion.courrier@mairie-tampon.fr***

Les critères de choix des bénéficiaires et leur pondération sont définis comme suit :

CRITÈRES	**Notation 20 points**
1 * Esthétique et intégration visuelle thématique du stand : matériaux utilisés (à détailler) : ….....	3
2 * Ancienneté en terme de présence sur les manifesattions (à préciser) …..... ….....	3
3 * Nouveauté qualité et origine des matériaux et des produits (à préciser) …..... ….....	3
4 * Eco-resposabilité : mode opération de gestion des déchets, du tri, types de contenants, (à détailler)..... …..... …....	3
5 * Offre promotionnelle (à préciser) …..... …....	2
6 * Performance environnementale et sobriété énergétique ; gestion du bruit et consommation énergétique en mode exploitation (à détailler) ….....	3
7 * Attractivité du stand : photo démonstrations et animations (à détailler)..... …....	3